

DB&MG – pôle exploitation
CS

**ARRÊTÉ AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN ERP
SALON DE THE « LE CLOUD »
29 BIS AVENUE VICTOR HUGO - 94600 Choisy-le-Roi**

Le Maire de Choisy-le-Roi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 122-3, L. 161-1 à L. 165-7, R. 122-5 à R. 122-21, R. 122-30, R. 122-31, R. 122-35, R. 164-1 à R. 165-21, L 143-1 a L. 143-3, R. 143-1 à R. 143-47, R. 184-4 et R. 184-5 ;

Vu le décret ministériel n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/00138 du 18 janvier 2021 fixant la composition et les attributions de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu l'arrêté du 22 juin 1990 modifié portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie ;

Vu l'arrêté municipal n° 230046 du 09/02/2023 portant interdiction d'accès et d'exploitation du salon de thé « le Cloud » suite à un sinistre incendie ;

Vu le Permis de Construire (PC) valant Autorisation de Travaux (AT) délivré le 17 juillet 2024, enregistré en Mairie sous le numéro PC 0944 022 24 C 06, relatif au projet de travaux de rénovation et d'agrandissement du salon de thé « Le Cloud » situé au 29 bis avenue Victor Hugo à Choisy-le-Roi (94600) ;

Vu l'avis favorable émis par le président de la commission communal de sécurité au projet de travaux relatif au permis de construire n° PC 0944 022 24 C 06 ;

Vu l'avis défavorable émis par la commission communale de sécurité le 03/07/2024 à l'ouverture au public de l'établissement « Le Cloud » (voir procès-verbal n°2024/0703) ;

Vu le Rapport de Vérification Règlementaire Après Travaux (RVRAT) – référence 2024/RVAT/011974-1 - réalisé par le bureau de contrôle APR en date du 17/07/2024 pour les travaux relatifs au permis de construire n° PC 0944 022 24 C 06 ;

Vu l'attestation de solidité à froid – référence C-11980/RVAT-23/Ind0 - réalisée par le bureau de contrôle APR en date du 17/07/2024 pour les travaux relatifs au permis de construire n° PC 0944 022 24 C 06 ;

Considérant que l'état des locaux et des installations de sécurité de l'établissement « le Cloud » permette désormais de garantir la sécurité des occupants en cas de sinistre au regard de l'attestation de solidité à froid et du RVRAT émis par le bureau de contrôle APR sur les travaux relatifs au permis de construire n° PC 0944 022 24 C 06 ;

ARRETE

Article 1 : le salon de thé « le Cloud » situé au 29 bis avenue Victor Hugo à Choisy-le-Roi, de type N et 5^{ème} catégorie, est autorisé à ouvrir au public.

Article 2 : l'exploitante de l'établissement, Mme. TOUATI, est tenue de maintenir celui-ci en conformité selon les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Mme. TOUATI, représentante de la personne morale du salon de thé « le Cloud » et une copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le Commissaire Principal de Choisy-le-Roi
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr .

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait en Mairie à Choisy-le-Roi, le22/07/2024

Le Maire,


Pour le Maire de Choisy-le-Roi
et par délégation,
Alix ELOUALI
1er Adjoint au Maire